

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Christian LETELLIER, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE et Cédric PEGEAULT

Absents : Jacqueline BAURY, Lydie PRIEUR, Betty LEPAON représentée par Mariannick LEBAS, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Marie-Bathilde DENIS représentée par Myriam HOORELBEKE et Elodie BELLET

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. TARIFS 2017 - 2018 DES ACTIVITES CULTURELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs des activités culturelles pour l'année 2017/2018.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des activités culturelles pour la saison 2017-2018 comme suit :

| | annuel | | trimestre | |
|--|------------|-----------------|------------|-----------------|
| | fleuryzien | non fleurysiens | fleuryzien | non fleurysiens |
| ateliers de théâtre | | | | |
| adultes jeudi à 20h | 180,00 € | 300,00 € | 60,00 € | 100,00 € |
| adultes tarif réduit (étudiants, chômeurs, minima sociaux) | 105,00 € | | 35,00 € | |
| jeunes 15-17 ans mardi à 18h | 105,00 € | 195,00 € | 35,00 € | 65,00 € |

| | annuel | | trimestre | |
|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| | fleuryzien | non fleurysiens | fleuryzien | non fleurysiens |
| ateliers arts plastiques | | | | |
| adultes 12h | 167,00 € | 235,00 € | 56,00 € | 79,00 € |
| 7-12 ans ; 1h30 | 137,00 € | 146,00 € | 46,00 € | 49,00 € |
| ateliers danse | | | | |
| 3/4 h pr les 5-6 ans et 1h pr les 7-8 ans | 90,00 € | 100,00 € | 30,00 € | 34,00 € |
| 1h pr les 9-10 ans et 1h15 pr les 11-15 ans | 103,00 € | 112,00 € | 35,00 € | 38,00 € |
| adultes 1h45 | 106,00 € | 140,00 € | 36,00 € | 47,00 € |
| classique 1h30 - dès 12 ans | 106,00 € | 140,00 € | 36,00 € | 47,00 € |
| <i>classique 1h30 - dès 12 ans gratuit pour les inscrits à autre cours de danse</i> | | | | |

2. OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert des compétences voirie et espaces verts à la Communauté Urbaine de Caen la mer au 1^{er} janvier 2017, le personnel transféré continue d'occuper les ateliers municipaux et qu'il y a donc lieu de procéder à la signature d'une convention d'occupation des locaux.

Monsieur le Maire précise au Conseil que cette convention d'une durée de 4 ans et d'un montant de 3 889 euros pour 2017 portera sur les locaux suivants :

| Désignation | Adresse | Surface du local (m ²) | Surface utilisée pour compétence Caen la mer (m ²) | Compétence concernée | Surface utilisée pour compétence non transférée (m ²) | Pourcentage utilisé par Caen la mer |
|----------------------------|--------------------------|------------------------------------|--|---|---|-------------------------------------|
| Dépôt | 12 Chemin de Fier à Bras | 1 027 | 442 | Voirie et dépendances, espaces verts hors voirie et terrains de sport | 585 | 43.04 % |
| Aire de Stockage extérieur | Fier à Bras | 1 000 | 300 | Voirie et dépendances, espaces verts hors voirie et terrains de sport | 700 | 30 % |

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en son absence, son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en application.

3. NOUVELLE ECOLE MATERNELLE – VALIDATION DE LA PHASE APD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du projet de construction de la nouvelle école maternelle en bâtiment à énergie positive (BEPOS) qui en est à la phase avant-projet détaillé.

Il précise que cette phase doit faire l'objet d'une validation de la part du Conseil Municipal afin de permettre au maître d'œuvre de procéder au dépôt du permis de construire.

Il informe également qu'à ce jour le coût des travaux est de 6 192 000 € HT mais que des recherches d'optimisation sont toujours en cours.

Le Conseil Municipal décide de valider la phase APD sous réserve du respect de l'enveloppe du maître d'ouvrage.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs telle que proposée par le Comité Technique.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux permanents, comme suit :

| Emplois créés | Nombre | Date d'effet |
|---------------------------|--------|--------------|
| Adjoint technique à 35h00 | 1 | 01/09/2017 |

5. CREATION D'UN CHANTIER D'INSERTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un chantier d'insertion dont les premières opérations pourraient consister en la création d'un parc urbain, la réalisation d'une promenade pédestre et cyclable et la création d'un jardin mosaïque et précise que ce chantier pourrait débiter à l'automne 2017.

Pour la mise en place de ce chantier dont le budget est estimé à 61 750 €, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier auprès de la DIRECCTE de Normandie et du Conseil Départemental du Calvados et de solliciter auprès d'eux un financement.

Le Conseil Municipal donne son accord à la mise en place d'un chantier d'insertion et charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, de déposer le dossier auprès de la DIRECCTE et du Conseil Départemental du Calvados afin d'obtenir un financement au meilleur taux possible.